

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 2

Artikel: Le professeur distrait
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cllião raison... et l'a devenâ :

— Rondzâ ! Vu frèma que m'a de cein po mon pû que l'è adî à ègrevattâ. Ie couet, qu dit. Sebahia !

Adan va vè la serveinta de la tiura et lâi dit : — Méry, lo menistre m'a criâ que l'avâi ào-bliâ lo pot dâo batsî. Allâ vito lo lâi portâ.

Et l'a faliu corre. Adan, quand la Méry l'a età via, lo martsau l'a remouâ lo couviciello ào cassoton et... l'a trovâ son pû que, ma fâi, l'etài rein fyè, sein sè plionmé. Nè fâ ne ion. ne doû : l'eimpougne la volaille, la porte à sa fenna ein lâi deseint :

— Vaitcé po midzo ! On a lo menistre à dinâ. Pu s'è veillî po quand lo menistre l'arâi fini son batsî et lâi fâ :

Trop parler nuit ! Venez plutôt dîner avec nous !

A midzo, sè sant esppliâ. L'ant bin risu. Et l'è du cein qu'on a fé lo revî¹ :

*Trop gratter cuit
Trop parler nuit.*

Marc à Louis.

¹ coq ; ² baptême ; ³ proverbe.

Le professeur distraît. — Le docteur Néander, que les préoccupations scientifiques rendaient fort distraît, était souvent dérangé de son travail par les étudiants qui venaient le consulter ; aussi sa sœur, avec laquelle il vivait, s'avisa un jour, pendant qu'il était à l'Académie, d'acchercher à la porte un écriteau sur lequel on lisait : « Monsieur le docteur ne reçoit pas aujourd'hui ». Elle espérait ainsi ménager à son frère une journée exempte d'interruption ; mais lorsque celui-ci rentra, plongé dans ses réflexions habituelles, il lut machinalement l'affiche et redescendit l'escalier en murmurant :

« Puisqu'on ne reçoit pas aujourd'hui, je repasserai un autre jour ».

L'ARGENT DU DIABLE

S'ENSUIT le procès criminel et confession faite par Thimont Jaccouz de Sugniens, mandement de Domp martin, détenu ès prisons de nos Illustres Seigneurs de la Ville et Canton de Berne en leur chateau de Lausanne par commandement du magnifique et puissant Seigneur Bêat-Ludwig Michel, baillif dit dit Lausanne...

C'est par ces mots que débute l'exposé d'un de ces procès de sorcellerie qui ont fait tant de victimes aux XVI^e et XVII^e siècles, et qui restent entouré d'un grand mystère ; jusqu'à quel point les accusés étaient-ils réellement coupables ? Il est difficile de l'établir, car on sait que, pour obtenir les aveux qui conduisaient forcément à la peine capitale, on se servait de moyens si violents parfois que l'individu accusé de sorcellerie finissait par avouer ses crimes ou prétendus crimes. A ce moment-là on le brûlait, mais en attendant il en finissait avec la torture !... Le document que nous avons sous les yeux semble rapporter des faits précis ; il est authentique puisque la procédure émane d'Egrève François Matthey ainsy que Chastelain au dict mandement de Domp martin. Il est daté du 7 juillet 1624.

Vers 1604 à 1606, un frère de Thimont Jaccouz, nommé Anthoine mourait sans qu'on sache de quoi, mais sans qu'on s'en préoccupât autrement : chacun doit mourir et on peut mourir à tout âge !

En 1608, un autre frère, Jaques, subissait le même sort, puis au cours des années subséquentes différentes personnes de la localité quittaient ce monde, comme cela se fait en tout temps, depuis que le monde existe.

Mais voici qu'en cette année 1624, 15 bêtes périssent au Pasquier de Sugniens. Cette fois, cela devenait inquiétant. Des gens, passe encore, mais 15 bêtes à la fois, cela valait la peine qu'on réfléchisse, d'autant plus qu'une semaine plus tard un veau, puis un poulain tombaient à leur tour. On se mit donc à chercher et l'on trouva Thimont Jaccouz, l'auteur de ces maléfices. L'était-il réellement ? Eh ! bien, voici ce qu'il a dicté et confessé :

Premièrement qu'il y a lenviron de vingt quatre ans, en temps de Caresme estant au Lieu appelle au Chasney, s'apparut a Luy un grand homme vestu de noir, ayant les pieds comme

une vasche, lui disant s'il se voulait donné à luy ; mais Jaccouz hésitait ; et il lui demanda qui il était ; l'autre se déclaira estre le Diable et qu'il se nommoit Philippe.

Alors le dict détenu (Jaccouz) réclama Dieu et tout à l'heure le dict homme se disparut de luy. Ce ne fut pas pour longtemps ! Incontinent apres, le dict homme (Philippe) se rapparut à luy, le sollicitant toujours de se donner à Luy. Alors le dict détenu, a sa grande sollitation et par grand oubly, renonça à Dieu son créateur et prit le Diable pour son maistre ; auquel il fit hommage par un baisé en son fesson. Quand au diable, il scella la convention, en marquant le pauvre Jaccouz sur l'épaule droite ou la marque est apparence et bien esprovée au moment du procès. Une fois ces formalités un peu spéciales accomplies, le nouveau maistre, le Diable Philippe, donna à son serviteur, trois sols, l'ung desquels se trouvat bon et les autres deux se trouvant peu valloir de choses. A ce cadeau « princier », Philippe ajouta deux boettes de bois, l'une pleine de graisse... et l'autre de pufte (poudre) luy commandant d'en faire mourir gens et bestes, ce que le dict détenu promit de faire. Il fit assez immédiatement un premier essai, puisqu'il confesse avoir, environ le mesme temps, piqué avecq une espingle engraisée de dite graisse, une jument de poil noir appartenant à Louis Vauthey, laquelle peu de temps après mourrut. L'essai était concluant : la graisse de Philippe le Diable était efficace. Seulement, comme il avait reçu les trois sols, il ne pouvait déceimment pas se contenter d'une si modeste expérience : Il fallait pour ces trois sols faire mourir gens et bêtes.

Toutefois, il attendait quatre ans. Sa première tentative sur le genre humain ne fut pas aussi réussie que celle faite sur la jument noire ; il engraisa avec la dicte graisse l'estomac à Anthoine Jaccouz son père, mais au lieu de mourir immédiatement, le pauvre Anthoine languit deux ans ; Thimont en fut navré ; le voyant ainsy languir luy donnât a boyre un verre de vin dans lequel il avait mit de la dicte graisse. Anthoine après l'avoir bue, mourrut incontinent. Cela avait duré de 1604 à 1606.

Vint ensuite le tour de l'autre frère, Jaques, qui été mieux... enlevé, puis celui d'un enfant en 1612, celui de François Uldry de Sugniens en 1618 ; en 1621, il se contenta d'un cheval, en 1623, il jeta le sort sur son beau-frère Bernard Crosta et l'année suivante, il devient beaucoup plus actif — il toucha avecq la main engraisée de dicte graisse la femme d'honorable Thimont Dufour, laquelle des quelques temps après mourrut. Décidément cette graisse était excellente et conservait à merveille ses facultés, pendant 24 ans ! Les drogueries de l'époque étaient de tout premier ordre !

Jaccouz éprouva le désir d'essayer aussi la pufte. En cette même année 1624, il sema de pufte par le pasquier de Sugniens ; c'est alors qu'il mourut 15 bêtes, puis au moyen d'un bâton, il toucha un veau et un poulain. Ce fut apparemment le terme de ses opérations.

Il a confessé tous ces méfaits devant la noble cour présidée par le châtelain Matthey, lequel châtelain a demandé pour s'être le dict détenu de tant oublié que d'avoir Renoncé Dieu son Créateur, et pris le Diable du genre humain pour son maistre, ayant reccu... graisse et pufte pour faire mourir gens et bestes, ce qu'il aurait fait, et de plus avoir proféré paroles blasphematoires contre la Dêité. Iceluy n'rigueur de ses confessions devoir être remis entre les mains de l'exécuteur de la haulte justice, Lequel luy ayant lié bras et mains, et mis la corde au col, le doit conduire au lieu accoutumé supplicier semblables malfauteurs et délinquants ; Iceluy devoir avoir la langue percée plus l'ayant fait monter sur un eschaffaux de bois et attaché sur une échelle, ayant la fasce penche contre terre, l'allume aux quatre coings et le face consumer tant que son âme soit séparée de son corps et qu'iceluy soit réduit en cendres...

Et voilà !...

Ce vieux style est bien touffu ; la sentence

n'en est pas moins claire et catégorique ! Le pauvre Thimont Jaccouz a expié ses méfaits. Mais le lâche personnage qui a abusé de sa crédule, qui a attisé sa convoitise lui offrant ces trois pièces — l'argent était rare ; — ce vilain individu qui s'est déguisé en « Diable Philippe » pour l'impressionner et pour ne pas être reconnu, celui-là est resté impuni... il court encore.

Trois pièces..., trois sous... L'un étant bon et les deux autres valant peu de choses !...

Jaques Desbioles.

LE MALADE PARFAIT...

MONSIEUR Durand est souffrant, et le Dr Blaise Dupont vient le voir.

— Alors, c'est ami, qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas ?

— J'ai mal un peu partout...
Le médecin, après l'avoir ausculté :
— Fumez-vous ?
— Non, jamais !
— Buvez-vous de l'alcool ?
— Non.
— Etes-vous marié ?
— Non, heureusement !
— Vous ne jouez pas aux cartes, ni aux quilles ?
— Jamais !
— Spéculez-vous à la bourse ?
— Non, monsieur.
— Vous êtes, sans doute, un passionné du football ?
— Grave erreur, monsieur le docteur...
— Dans ce cas-là, ce n'est pas la peine que je vous soigne : vous êtes un parfait inutile !

Xem.

FREDERI A EU DU BONHEUR DE CONNAITRE L'ESPERANTO

OMMÉ Marc à Louis vous l'a z'eu dit sur le Conteur, le patois était par un temps la langue univèrselle. Mais depuis que le monde est devenu orgueilleux, les gens ont trouvé que ça marquait mal et on s'est mis à deviser toutes sortes de baragouins, qu'y en a que c'est bien le diable qui doit les avoir inventés. Avec tout ce commerce, il suffit des fois qu'on passe une borne qu'il n'y a plus moyen de rien comprendre à rien. Les gens qui vous disent « Bonjour » ont l'air de vous crier des noms, et si vous commandez un demi à l'auberge, ils vous servent de l'eau de jus.

Vous vous pensez si c'est commode pour ceux qui vont sur les foires. Comment faut-il qu'on marchande un cheval, ou seulement un pair de socques dans ces jargons de la metzance ? Et quand ils font ces grands tirs à prix qu'on y va des bons quatre coins de la boule, vous voyez ça s'il faut engueuler un cibarre ou bien passer à la cantine pour commander quartette.

Tant y a qu'entre quelques-uns ils se sont concertés pour tâcher moyen d'arranger les affaires. Y avait Lévi de Morges, la Piccoline — vous savez, le marchand de poules, — un du Yorkshire qui faisait donc dans les anglais, un autre de par les Espagnes, rapport à ces mulets qu'on leur z'a z'achetés, et encore des autres qu'on ne saurait pas seulement dire d'où ils venaient. Ils se sont entendus pour confectionner une langue que les gouvernements devaient la faire apprendre par tous les enfants des écoles, et qu'on devait la parler sur toutes les foires et dans toutes les abbayes. Lévi voulait qu'on lui dise le Volapuk, du nom d'un cheval qu'il avait. Mais ensuite, je ne sais pas pourquoi, ils lui ont dit l'Ido ou bien l'Espéranto.

Ma fi, y en a bien quelques-uns qui ont essayé de l'apprendre. On m'a même eu dit qu'ils s'étaient aussi bien fait enrosser dans cette langue que dans une autre, n'importe quelle.

Un certain Frédéric de Colombier sur Morges était un tout zélé pour cet Espéranto. Il s'en croyait un peu d'avoir eu quelque induction et des fois, à la pinte, on s'amusait à le mettre sur le chapitre. Il vous aurait fallu l'entendre quand il disait :

— Langue de l'avenir !... suppression des frontières... libre échange d'idées !